

FONDATION COMMUNAUTAIRE D'OTTAWA

POLITIQUE

POLITIQUE : NOMINATION ET EXAMEN DU RENDEMENT DU GESTIONNAIRE DE PLACEMENTS ET DU CONSEILLER EN PLACEMENT

Énoncé

Le Comité des investissements fait des recommandations au Conseil d'administration quant à l'embauche, aux services et aux honoraires de tous les gestionnaires de placements et conseillers en placement.

Au terme de chaque période de quatre années de service, le rendement de chacun des gestionnaires de placements et conseillers en placement fait l'objet d'un examen formel, dont la forme et la méthode sont arrêtés par le Comité des investissements.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 1^{er} juillet 1997

DERNIER EXAMEN OU DERNIÈRE RÉVISION : février 2013

PROCHAIN EXAMEN : janvier 2016